
Numéro de l'intervention: 063-2011
Type d'intervention: **Interpellation**
Déposée le: 24.02.2011
Déposée par: Zuber (Moutier, PSA) (porte-parole)
Cosignataires: 0
Urgente: Oui 31.03.2011
Date de la réponse: 18.05.2011
Numéro de l'ACE 874/2011
Direction: SAP



Adéquation des investissements envisagés à la clinique de Bellelay avec la planification des soins 2011-2014. Y a-t-il un pilote dans l'avion ?

Le rapport relatif à la planification cantonale des soins 2011-2014 mis en consultation jusqu'au 14 février 2011 précise ce qui suit au sujet de la clinique psychiatrique de Bellelay.

« Le Jura bernois et la partie francophone de la région Bienne-Seeland sont entièrement couverts par les SPJBB. Le site de soins psychiatriques hospitaliers numéro un y est Bellelay (...). De par sa situation géographique isolée, sa mauvaise desserte par les transports publics et son infrastructure, le site de Bellelay ne répond plus aux normes d'une prise en charge psychiatrique moderne. »

Quelques jours après le délai de la consultation, la presse rend publiques les intentions du canton en ces termes (cf. site de RJB, 21.2.2011) :

« Des aménagements conséquents pour la clinique de Bellelay. Le canton de Berne veut procéder ces prochaines années à des travaux urgents d'entretien et d'adaptation des locaux de l'établissement psychiatrique. Il s'agit d'une mise aux normes de tous les équipements en matière de sécurité et d'hygiène. Au programme: réfection des locaux communs et des corridors, ajouts de parois séparant les différentes unités et remplacement d'installations sanitaires obsolètes. Le coût des travaux est estimé à 5 millions de francs ».

Ces deux prises de position, apparemment contradictoires, étonnent et donnent le sentiment désagréable d'un manque de coordination entre les directions de l'administration cantonale. Elles alimentent surtout l'impression d'une stratégie confuse du canton dans ses investissements à court et à long terme. La question de savoir « s'il y a un pilote dans l'avion gouvernemental » peut donc légitimement se poser. Pour y répondre, je prie le Conseil-exécutif de prendre position clairement sur les interrogations suivantes.

1. Le site de Bellelay répond-il, oui ou non, aux normes d'une prise en charge psychiatrique moderne ? Dans l'affirmative, les investissements envisagés se justifient sans doute. Mais pourquoi alors une telle assertion apparaît-elle dans le rapport relatif à la planification hospitalière cantonale ?

2. Dans la négative, vu la planification des soins concernant la période 2011-2014 et les impératifs financiers auxquels le canton est confronté, est-il justifié d'investir plus de 5 millions de francs dans un site psychiatrique appelé à disparaître à court ou moyen terme ?
3. Toujours dans cette perspective, le même montant ne devrait-il pas être réservé à meilleur escient, c'est-à-dire pour un investissement (ou l'absorption de locations) dans les sites destinés à accueillir les lits de psychiatrie résidentielle ?

Réponse du Conseil-exécutif

Question 1

Ainsi que le précise le rapport relatif à la planification cantonale des soins 2011-2014, de par sa situation géographique et son infrastructure, le site de Bellelay ne répond plus aux normes d'une prise en charge psychiatrique moderne.

Questions 2 et 3

Le débat politique sur la planification des soins 2011-2014 est en cours. A l'issue de la discussion, la planification sera actualisée et son adoption par le Conseil-exécutif lui donnera un caractère contraignant. Plusieurs années passeront avant que ne soit envisagée la fermeture du site de Bellelay. D'ici là, les travaux de rénovation en cours doivent permettre d'assurer des traitements adéquats et des soins professionnels. Par arrêté n° 1497/2009, le Conseil-exécutif a alloué un crédit pour les travaux d'entretien et l'adaptation des locaux. Le projet avance pour le moment selon le calendrier et comprend des mesures indispensables en matière d'hygiène et de sécurité. Il s'agit d'une part de remédier aux dysfonctionnements constatés dans ces deux domaines, d'autre part, de remplacer les installations sanitaires, d'installer des équipements de soins pour les personnes handicapées et de mettre en place un nouveau système d'appel pour les patients, notamment.

Au Grand Conseil